

[Traduction du Greffe]

Annexe 24

Vanuatu

Déclaration liminaire à la COP27

**DÉCLARATION DE VANUATU
(CCNUCCC) COP 27**



**FAITE PAR SON EXCELLENCE NIKENIKE VUROBARAVU,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VANUATU
à 13 heures**

**Sommet des dirigeants mondiaux
LE 8 NOVEMBRE 2022, CHARM-EL-CHEIKH (ÉGYPTE)**

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Excellences,

Voici plus de trois décennies, nous entamons ce processus dans le but de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre afin de prévenir les dangereux changements climatiques. À l'évidence, tout ne marche pas bien puisque les émissions augmentent, les fonds climat restent totalement insuffisants, la limite de 1,5 degré sera bientôt franchie et les populations de par la planète font chaque jour les frais de l'injustice climatique résultant de cette évolution.

Les droits humains fondamentaux sont remis en cause à chaque minute jour après jour par notre addiction collective aux combustibles fossiles.

Excellences, le moment est venu de revoir ce processus. Nous devons y apporter des outils supplémentaires de nature à amener les États mettre en œuvre les mesures qui s'imposent véritablement.

Vanuatu est d'avis que les États sont tenus par divers instruments internationaux de l'obligation juridique de protéger les droits des générations présentes et futures contre les effets néfastes des changements climatiques.

La CCNUCCC ne se veut pas un instrument à part et ne vient pas décharger toute Partie des obligations juridiques par elle souscrites en vertu d'autres traités qu'elle a ratifiés.

Excellences, Vanuatu, partie à une coalition mondiale forte de plus de 85 pays, exhorte à présent la Cour internationale de Justice de l'ONU à procéder à un réexamen du droit international, le but étant de nous aider à prendre de meilleures décisions concernant le climat.

Dans juste quelques semaines, l'Assemblée générale des Nations Unies votera une résolution par laquelle elle sollicitera de la plus haute Cour du monde un avis consultatif sur les changements climatiques, le but étant de susciter une véritable action, de sauvegarder les objectifs fixés par l'Accord de Paris et préserver l'intégrité de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La procédure devant la Cour internationale de Justice est sans exclusive. Tous les États seront invités à exprimer leurs vues sur la manière de conférer constance et cohérence juridique internationale à l'action climatique.

Pour renforcer les contributions déterminées au niveau national, nous devons mieux appréhender l'obligation déjà mise à notre charge par le droit international.

À cet égard, l'initiative de Vanuatu vise à transformer les cadres juridiques dans lesquels nous agissons pour protéger les droits humains contre tout dommage climatique.

Le moment est venu pour la Cour internationale de Justice de s'intéresser à la problématique des changements climatiques. Nos jeunes exigent la justice climatique et l'équité entre les générations.

J'engage donc avec les termes les plus vigoureux tous les dirigeants ici présents à la COP27 à voter en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution à adresser à la CIJ, afin que nous puissions enfin mettre les droits humains au centre de la prise de décisions concernant les changements climatiques.

Je vous remercie et que Dieu nous bénisse tous.